

Aude SIMON

# INFORMATION ECONOMIQUE

*Elargissement de l'Union européenne :  
aubaine ou catastrophe pour l'environnement ?*

- Master 2 Media et Communication Economique -  
Janvier 2007

**A** de nombreux égards, l'élargissement de l'Union Européenne est assurément une bénédiction, voire une aubaine, pour l'environnement. Non seulement la richesse naturelle de l'UE s'en retrouvera accrue, mais le processus de mise en œuvre de la législation communautaire a déjà apporté de multiples améliorations en matière d'environnement et de santé dans les pays adhérents et candidats.

Toutefois, dans le même temps, l'extension de politiques et pratiques communautaires préjudiciables fait peser des menaces sur la richesse naturelle de ces pays. L'agriculture intensive et l'aménagement des infrastructures ont déjà contribué à une profonde régression de la biodiversité au sein des Etats membres actuels de l'UE. Si l'Union ne parvient pas à entreprendre des réformes, dont le remaniement fondamental de sa politique dans les domaines de l'agriculture, du développement et des transports, l'élargissement risque de finir par se changer en malédiction, ou fléau, pour l'environnement des pays adhérents.

Nous verrons dans un premier temps de cet exposé les opportunités positives de l'élargissement de l'Union Européenne pour l'environnement. Puis quelles sont les catastrophes que cela peut engendrer.

## **I. L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE : UNE AUBAINE POUR L'ENVIRONNEMENT ?**

### **1. Trésors écologiques**

En effet, l'élargissement de l'Union Européenne est une chance pour l'environnement car ce sont les pays de l'Europe centrale et de l'Est (adhérents et candidats) qui sont les mieux lotis en termes de richesse naturelle. A la suite de la révolution industrielle, ces pays ont connu un rythme plus lent pour le changement, comparé à celui des pays de l'Europe de l'Ouest. Ce qui expliquerait pourquoi l'environnement naturel y a été mieux préservé. De plus, durant l'ère communiste de vastes étendues sont restées relativement intactes :

- ⇒ L'Europe centrale et de l'Est abrite de nombreuses espèces rares ou disparues de l'Europe occidentale (ex. : ours, lynx, castor, bison, oiseaux...),
- ⇒ Les plus grandes étendues forestières d'Europe se trouvent désormais à l'Est (forêt de Białowieża en Pologne),
- ⇒ La Hongrie est classée par l'UE comme région biogéographique à part entière car elle abrite un grand nombre d'espèces endémiques qui ne se trouvent pas dans l'Europe de l'Ouest,
- ⇒ Marais, pré-bois et forêts marécageuses et autres types de terrain subsistent encore en Estonie, Lituanie et Lettonie alors que la plupart ont été détruits dans le reste de l'Europe,
- ⇒ La Drava et la Vistule sont les derniers grands fleuves naturels Européen.

Ces terres sont alors de véritables « trésors écologiques » qui sont apportés à l'Union Européenne grâce à son élargissement.

### **2. Assainissement de l'environnement**

Les nouveaux pays de l'Union Européenne (centrale et Est) souffrent d'un certain nombre de catastrophes écologiques et d'une gestion médiocre de l'environnement depuis plus d'un demi-siècle. En effet, le brouillard de pollution en Bohême ou les déversements toxiques en Roumanie sont les résultats d'une mauvaise gestion environnementale.

L'élargissement de l'Europe est donc une chance pour ces pays et pour l'Europe car cela va permettre, grâce au processus d'adhésion à l'UE, de forcer ces pays à se plier à des normes environnementales plus strictes. Ainsi en adoptant ces normes communautaires, les pays adhérents pourraient économiser entre 134 et 681 milliards d'euros, grâce à l'amélioration de

la santé publique et à la réduction des dégâts causés aux forêts, bâtiments, terres cultivées et au secteur de la pêche.

De plus, l'UE possède une législation environnementale innovatrice, comme par exemple :

- la directive cadre dans le domaine de l'eau qui vise à empêcher toute détérioration supplémentaire des écosystèmes aquatiques et propose une gestion des bassins de cours d'eau dans le but de protéger les ressources d'eau douce.
- Les directives « Habitats » et « Oiseaux » qui servent de base au réseau « Natura 2000 ». C'est un réseau de zones protégées pour des centaines d'habitats et d'espèces uniques.

Voici quelques exemples positifs dus au processus d'adhésion à l'UE :

- ⇒ Une des zones autrefois les plus polluées de l'Europe centrale « le triangle noir », au carrefour entre la Pologne, la République tchèque et l'Allemagne, était touchée par le brouillard de pollution et la poussière qui réduisaient l'espérance de vie, désagrégeaient les monuments culturels et détruisaient les forêts d'altitude. Dans le cadre de leur processus d'adhésion, la Pologne et la République tchèque ont dépollué cette zone et à présent les niveaux d'émissions de soufre, d'ozone et de poussière dans cette zone sont similaires à ceux de l'Europe de l'Ouest.
- ⇒ L'Estonie a fortement atténué l'utilisation du schiste bitumeux (utilisé dans la production de combustible) qui était une importante source de pollution de l'air, de l'eau et des sols.
- ⇒ La Slovaquie a bénéficié d'une protection efficace pour ses parcs nationaux et autres réserves naturelles pour limiter le phénomène « parcs à papier » qu'elle subissait depuis des décennies.

L'élargissement de l'Europe est donc une chance pour l'environnement de l'Europe et des pays candidats. Mais malheureusement cette aubaine s'accompagne d'effets néfastes.

## **II. L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE : UNE CATASTROPHE POUR L'ENVIRONNEMENT ?**

### ***1. Agriculture***

En termes de richesses naturelles et de patrimoines culturels, nous venons de voir que les zones rurales représentent une des contributions les plus importantes des pays adhérents à l'Union élargie. Ces zones abritent une grande diversité de paysages, et un certain nombre de végétaux et d'animaux évoluent dans les milieux soumis aux pratiques agricoles traditionnelles des humains depuis des milliers d'années et dépendent désormais de ces terrains agricoles.

Néanmoins, la politique agricole commune de l'Union Européenne (PAC), qui favorise une agriculture intensive basée sur la rentabilité, risque d'entraîner la disparition de ces zones, comme cela a été le cas en Europe occidentale. Ce processus causera également la disparition de toute une série d'espèces vivant dans ces régions, ainsi que des sources de revenus des communautés locales, qui pratiquent des méthodes de culture traditionnelles et durables.

En effet :

- ⇒ Au Royaume-Uni, les populations d'oiseaux dépendant des terres cultivées, tels le moineau friquet, autrefois largement répandu, ont diminué de 90 % ces 30 dernières années, une disparition majoritairement due aux pratiques agricoles intensives et industrielles que prône la PAC.
- ⇒ Près de 50% du territoire actuel de l'UE est rural, mais seuls 4,3 % de la population travaille dans l'agriculture, contre 25% lors de l'introduction de la PAC. La plupart des exploitations sont à présent sous la tutelle de grands groupes industriels. L'emploi dans ce secteur a chuté de 10% ces 20 dernières années.

Depuis peu la PAC change et s'oriente vers une politique respectueuse de l'environnement mais il reste du chemin à parcourir pour qu'elle soit une force pour l'Europe.

### ***2. Développement des infrastructures de transport***

L'extension des réseaux transeuropéens de transport (RTE-T) portant sur un aménagement routiers, ferroviaire, maritime et aérien, entre dans le cadre des efforts visant à tisser des liens plus étroits au sein de l'Europe. Toutefois, il est inquiétant de constater que cette extension se fera sans considérations environnementales ou sociales et risque ainsi de détruire des zones

de grandes valeurs. Dans nombre de cas ces aménagements se font en dépit des garanties environnementales et de l'existence d'alternatives davantage durables (ou souvent moins onéreuses au final). Les projets RTE-T qui concernent les pays adhérents (basés sur l'évaluation des besoins en infrastructures de transport effectuée par la commission européenne en 1996) n'ont été pas accompagnés d'une évaluation des risques environnementaux.

En effet :

- ⇒ Le gouvernement polonais a mis une priorité au projet d'autoroute Via Baltica, une route à 4 voies qui reliera Varsovie à Helsinki. Ce projet s'inscrit aussi comme une priorité dans le cadre des projets RTE-T. Seulement ces 4 voies traversent le parc national de Biebrza et trois autres zones naturelles qui sont sur le plan de la conservation d'une importance capitale en Pologne.
- ⇒ Le gouvernement bulgare prévoit lui de construire l'autoroute Struma pour relier Sofia à Athènes à travers la Gorges de Kresna, une région candidate au réseau Natura 2000.
- ⇒ Le gouvernement tchèque veut lui aussi construire une autoroute reliant la ville d'Ostrava à la Pologne, cette route passerait et porterait donc atteinte à des sites de du réseau Natura 2000.

Malgré certaines sanctions de la commission Européenne, les gouvernements continuent leurs projets alors qu'ils sont en incohérences avec les traités signés lors de leur adhésion.

### ***3. Exploitation illégale du bois***

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004, ce sont plus de 34 millions d'hectares supplémentaires à la superficie forestière qui ont été apportés par les nouveaux états membres. Toutefois, cet apport fait apparaître le problème de l'exploitation illégale du bois. Presque 50 % des forêts feraient l'objet de ce commerce illégal dans les pays membres. En outre, une grande partie du bois importé par ces pays provient de la Russie qui connaît également un niveau très élevé d'exploitation illégale. Cette exploitation illégale pénètre déjà le marché de l'UE et l'assouplissement des contrôles aux frontières de l'UE a engendré une accentuation de l'écoulement de ce bois illégal sur les marchés communautaires. Et bien que ce commerce

illégal devienne un problème international et représente des millions de dollars, il n'est reconnu par l'UE comme problème en tant que tel dans les pays adhérents.

#### ***4. Commerce de la faune et de la flore sauvage***

L'Union Européenne représente l'un des marchés les plus importants et les plus diversifiés pour le commerce d'espèces animales et végétales sauvages et leurs produits dérivés. Se chiffrant à des milliards d'euros, ce commerce concerne des animaux et des plantes sauvages, de la nourriture, du cuir, de l'ivoire, des bibelots pour touristes et des médicaments. Une bonne partie de ce commerce est légale et sera maintenue à une cadence élevée. Toutefois, l'autre partie, illégale, menace la survie de nombreuses espèces, qu'il s'agisse des perroquets, de l'esturgeon ou du cactus. L'élargissement de l'Europe risque de d'offrir des échappatoires au commerce illégal d'animaux et de plantes sauvages si il n'y a pas de coopération entre tous les états membres de l'UE. Les contrôles et la répression ne sont pas suffisants à l'heure actuelle dans ce domaine. Bien que le commerce international de plus de 30 000 espèces végétales et animales est régit par la Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore Sauvages menacées d'extinction (CITES), il existe une grande disparité entre les règlements de la CITES et ceux de l'UE. Les règlements de l'UE vis-à-vis du commerce des espèces, faunes et flores sauvages sont plus stricts et couvrent des espèces moins, voire pas du tout protégées par la CITES. Ces différences permettent à certains pays adhérents d'importer des espèces dont l'importation est interdite au sein de l'UE.

L'élargissement de l'Union Européenne n'est donc pas seulement une aubaine pour l'environnement, il s'accompagne de divers effets néfastes provoquant le déclin des ressources naturelles des pays membres.

Je pense que l'élargissement de l'Union Européenne est une chance pour l'environnement à condition que les politiques communautaires soient plus fermes et entament de réelles réformes comme les directives « habitats » et « oiseaux ». Les politiques économiques doivent prendre en compte l'environnement car c'est un facteur clé qu'il faut respecter pour la réussite de l'élargissement humain, social et économique de l'Union Européenne.